



Opération tranquillité vacances

Cette opération est maintenant permanente et permet aux personnes partant pour quelques jours de se signaler auprès de la brigade de Gendarmerie dont elles dépendent. Elles communiquent les coordonnées auxquelles elle peuvent être joignable pendant leurs absences ou celles de la personne à prévenir en cas de problème.

⇒ **Concernant la protection de votre maison :**

- Lors de toute absence de votre domicile, même de courte durée, penser à verrouiller les portes et fermer les volets, le garage et le portail.
- Ne laissez pas dans le jardin une échelle, des outils, un échafaudage...
- Ne pas laisser les clés sous le paillason ou dans un pot de fleurs.
- N'inscrivez pas votre nom et votre adresse sur le trousseau de clés.
- Ne montrer aucun signe d'absence (S'équiper d'une boîte aux lettres normalisée et ne pas la laisser déborder (faire garder l'intégralité du courrier par le facteur **ou le faire réexpédier sur son lieu de séjour**).
- Investir dans un système de verrouillage performant et (ou) un système de télé-surveillance relié à un centre d'appel 7j/7 et 24h/24.

⇒ **Concernant la vigilance :**

- Entretien de bonnes relations avec son voisinage.
- Communiquer avec ses voisins, les informer de vos absences.**
- Adopter une « vigilance citoyenne ».
- Informer immédiatement la gendarmerie de tout mouvement considéré anormal dans le quartier (en composant le 17).
- Penser à relever les immatriculations des véhicules qui paraissent suspects.
- Ne pas laisser d'objets de valeur à portée de main et de vue (bijoux, espèces, clés de voiture, portable,...).
- Informez votre entourage mais ne diffusez pas vos dates d'absence sur les réseaux sociaux et ne publiez pas vos photos.

Pour bénéficier de ce dispositif :

- Vous pouvez vous rendre à la brigade de gendarmerie pour réaliser votre demande.

Pour gagner du temps, vous pouvez vous inscrire en ligne : www.masecurite.interieur.gouv.fr